

## NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

### Nouveau Comité consultatif des SSNA sur la santé buccodentaire

Le Programme des SSNA est heureux d'annoncer la mise en place du Comité consultatif des SSNA sur la santé buccodentaire. Ce Comité est formé de professionnels qualifiés et d'experts universitaires qui offriront des opinions impartiales et formuleront des recommandations fondées sur des données probantes. Au cours de la réunion inaugurale, le mandat du comité a été précisé et les réunions futures ont été planifiées. Vous trouverez davantage de renseignements sur le Comité et ses membres sur le site Web de Santé Canada, à l'adresse [hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/dent-info/oral-health-advisory-committee-comite-consultatif-sante-buccodentaire/index-fra.php](http://hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/dent-info/oral-health-advisory-committee-comite-consultatif-sante-buccodentaire/index-fra.php).

### Modification de la couverture des traitements de canal standards sur les deuxièmes molaires

À compter du 9 décembre 2016, le Programme des SSNA n'exigera plus de prédétermination relativement aux traitements de canal standards sur les deuxièmes molaires. De plus, un traitement de canal standard sur les deuxièmes molaires pourrait être couvert lorsque les premières molaires sont présentes.

Bien que la prédétermination ne soit plus requise pour ce type de traitement, la limite de fréquence de trois (3) traitements de canal au cours d'une période de 36 mois demeure en vigueur pour toutes les dents. Une fois la limite de fréquence atteinte, il faudra envoyer une demande de prédétermination pour les traitements de canal subséquents. Une prédétermination sera toujours nécessaire pour tous les traitements de canal effectués sur les troisièmes molaires.

Nous rappelons aux fournisseurs que les demandes de paiement soumises pour les traitements de canal, peu importe la dent, doivent respecter la politique endodontique des SSNA. Pour s'assurer du respect de cette politique, le Programme des SSNA continuera d'effectuer des suivis de tous les traitements de canal en vérifiant les prédéterminations des autres services dentaires. Les traitements de canal qui auront été réglés sans prédétermination et qui ne respectent pas la politique endodontique feront l'objet d'un recouvrement. Les fournisseurs qui, à plusieurs reprises, ne respectent pas la politique pourraient être tenus de soumettre une prédétermination relativement à tout traitement de canal effectué sur une dent.

Le Guide concernant les prestations dentaires des SSNA, y compris la politique endodontique révisée, sera mis à jour pour tenir compte de ce changement. Vous pouvez consulter la version actuelle du guide sur le site Web de Santé Canada, à l'adresse : [hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2014-guide/index-fra.php](http://hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2014-guide/index-fra.php).

### Mise à jour des honoraires dentaires en 2017

Les grilles tarifaires régionales des soins dentaires du Programme des SSNA à l'intention des dentistes généralistes (DG), des spécialistes (SP), des chirurgiens buccaux (Chirur.), des denturologistes (DN) et des hygiénistes dentaires (HY) indiquent les codes d'actes dentaires et les honoraires admissibles. Ces codes et honoraires doivent être précisés lorsque vous soumettez des demandes de paiement. Les codes d'actes qui figurent dans les grilles sont fondés sur les descriptions du Guide du système de codification standard et du répertoire des services de l'Association dentaire canadienne (ADC), du Guide des tarifs de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ), du Guide des honoraires de la Fédération des dentistes spécialistes du Québec (FDSQ), du Guide des services de l'Association des denturologistes du Canada et de la Liste nationale des codes de services de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD).

En 2017, la mise à jour des honoraires dentaires est prévue aux dates indiquées ci-dessous.

Mise à jour des honoraires dentaires	Province ou territoire
Le 1 <sup>er</sup> février 2017	Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Nunavut Yukon
Le 1 <sup>er</sup> mars 2017	Nouveau-Brunswick Terre-Neuve-et-Labrador Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard
Le 1 <sup>er</sup> avril 2017	Alberta Ontario
Le 1 <sup>er</sup> mai 2017	Québec Manitoba
Le 1 <sup>er</sup> juin 2017	Colombie-Britannique

Vous pouvez télécharger les grilles régionales des soins dentaires du Programme des SSNA ainsi que les mises à jour, les errata et les modifications aux grilles à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse : [fr.provider.express-scripts.ca](http://fr.provider.express-scripts.ca). Dans la page réservée aux fournisseurs de soins dentaires, cliquez sur **Grilles des services**, puis sur l'année et la province ou le territoire.

## Nouvelle version électronique du Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur

Désormais, les fournisseurs peuvent facilement modifier leurs renseignements au moyen de la version électronique du Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires, accessible à partir du Site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse :

[fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires Programme des SSNA.pdf](http://fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire_de_modification_des_renseignements_sur_le_fournisseur_de_soins_dentaires_Programme_des_SSNA.pdf).

Veuillez télécharger, puis utiliser le formulaire mis à jour lorsque vous soumettez des changements à vos renseignements.

### RAPPELS

#### Difficultés relatives à la réception de télécopies et de lettres de confirmation de prédétermination

Il se peut que les fournisseurs qui disposent d'un télécopieur branché sur la même ligne que leur téléphone éprouvent des difficultés relatives à la réception de télécopies et de lettres de confirmation de prédétermination. De plus, il se peut que les télécopies ne soient pas transmises lorsque le télécopieur est fermé. Nous recommandons donc aux fournisseurs de laisser leur télécopieur allumé en tout temps, même les soirs et les fins de semaine. Si vous éprouvez encore des difficultés à recevoir des télécopies, nous vous suggérons de modifier vos préférences et de choisir la poste plutôt que le télécopieur.

Pour modifier vos préférences relatives à la réception de lettres de confirmation de prédétermination et choisir la poste plutôt que le télécopieur, veuillez remplir la section A du Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires, accessible à l'adresse [fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de soins dentaires Programme des SSNA.pdf](http://fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire_de_modification_des_renseignements_sur_le_fournisseur_de_soins_dentaires_Programme_des_SSNA.pdf) ou encore communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada.

Vous pouvez également modifier votre choix afin de recevoir par courriel, plutôt que par la poste ou par télécopieur, les communications relatives au Programme des SSNA, par exemple les bulletins. Pour ce faire, veuillez suivre la même démarche que pour modifier vos préférences relatives aux lettres de confirmation de prédétermination.

## Télécopie des demandes de paiement pour soins dentaires à Express Scripts Canada

Les fournisseurs peuvent télécopier leurs demandes de paiement à Express Scripts Canada aux fins de traitement, y compris les demandes qui font l'objet d'une coordination des prestations et qui sont accompagnées d'une explication des services. S'ils le souhaitent, les fournisseurs peuvent continuer à soumettre les demandes par la poste.

Les formulaires électroniques de demande de paiement sont accessibles à l'adresse : [fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires - Programme des SSNA.pdf](http://fr.provider.express-scripts.ca/documents/Dental/Forms/French/Formulaire_de_demande_de_paiement_pour_soins_dentaires_-_Programme_des_SSNA.pdf). Une fois le formulaire dûment rempli, veuillez le télécopier au 1 888 249-6098.

Si vous n'utilisez pas le formulaire électronique, veuillez vous assurer que tous les renseignements sont lisibles. Express Scripts Canada enverra une lettre au fournisseur par la poste ou par télécopieur et lui demandera de soumettre la demande de nouveau si la télécopie est illisible.

#### Site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA

Les fournisseurs peuvent facilement accéder aux renseignements, formulaires, bulletins et messages à diffusion générale à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA. Ces renseignements sont de nature publique. Aucun code d'utilisateur ou mot de passe n'est nécessaire pour y accéder. Visitez le site Web d'Express Scripts Canada ou rendez-vous directement à l'adresse [fr.provider.express-scripts.ca](http://fr.provider.express-scripts.ca). Vous pouvez ajouter cette adresse à vos signets aux fins de consultation future.

## COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

### EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention  
des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur sous la main.*

#### Questions

1 888 511-4666

#### Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement  
pour soins dentaires

#### Postez les demandes de paiement à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
Demandes de paiement pour soins dentaires -  
Programme des SSNA  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto, ON M4N 3N1

#### Télécopiez les demandes de paiement pour soins dentaires

numéro sans frais : 1 888 249-6098

Service des relations avec les  
fournisseurs de soins dentaires et  
inscription des fournisseurs

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès  
du Programme des SSNA et disposer de son propre  
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir  
des services.*

#### Télécopiez le Formulaire d'inscription des fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au

numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

#### Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga, ON L5R 3G5

### PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire  
du Programme des SSNA

#### Soins dentaires

Services de santé non assurés  
Direction générale de la santé des Premières Nations  
et des Inuits

Santé Canada  
200, Promenade Églantine  
IA 1902D  
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 855 618-6291  
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

#### Services d'orthodontie

Services de santé non assurés  
Direction générale de la santé des Premières Nations  
et des Inuits

Santé Canada  
200, Promenade Églantine  
IA 1902C  
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 866 227-0943  
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

#### PRÉDÉTERMINATIONS

##### Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en Colombie-Britannique n'est pas centralisé à Ottawa. La Régie de la santé des Premières Nations traite les demandes de prédétermination, les demandes de remboursement aux bénéficiaires et les demandes d'appels.

Régie de la santé des Premières Nations  
757, rue West Hastings  
Bureau 540  
Vancouver, BC V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003  
Télécopieur : 1 604 666-5815

#### Formulaires des SSNA

**Téléchargez** les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.